

Nous n'avons pas toujours besoin des autres pour nous institutionnaliser.

Si nos partenaires institutionnels, par la transposition de leurs modalités de fonctionnement institutionnel, peuvent nous amener à nous institutionnaliser, nous sommes aussi et restons responsables de nos modes de fonctionnement.

« Un fonctionnement associatif qui devient institutionnel freine la spontanéité »

En effet, nous sommes aujourd'hui dans une culture associative qui s'est donnée beaucoup de règles, de normes et de contraintes et où hiérarchie et bureaucratie sont souvent trop présentes. On en oublie même parfois le caractère initial militant des associations où **l'engagement doit être spontané, instinctif et direct.**

L'institutionnalisation peut alors être un frein à la participation. C'est le cas par exemple lorsqu'un habitant voulant s'engager se heurte à une organisation, trop compliquée, trop professionnalisée, et peut être pas assez à l'écoute de ses attentes.

Par cette institutionnalisation, nous en oublions aussi souvent le réel but de nos organisations, qui est de rendre service à l'habitant et d'avoir un impact social réel sur le territoire.

Préconisations

a) Repenser le positionnement des professionnels et des bénévoles dans nos organisations.

Il faut faire en sorte que nos structures soient en adéquation avec l'engagement des habitants en tant que citoyens. Elles doivent être structures d'accueil, de relais et de soutien aux idées et initiatives des habitants citoyens du territoire.

« Il doit pouvoir être facile d'être bénévole et d'apporter ses idées »

Nos conseils d'administration ne doivent pas être trop professionnels et hiérarchiques. Si besoin, les habitants doivent pouvoir profiter d'accompagnement pour comprendre les enjeux de l'organisme. Nous devons veiller à ce que chaque décision prise soit basée sur des enjeux et stratégies comprises par tous, que chacun puisse avoir une prise de parole...

Nous n'avons pas toujours besoin des autres pour nous institutionnaliser.

Le rôle premier du bénévole dans le conseil d'administration ne doit pas être de gérer les finances, mais de penser au développement des actions sociales locales. Il faut emmener les personnes investies bénévolement vers les questions fondamentales et non pas vers des sujets comme « la gestion du photocopieur ».

« Pour limiter l'institutionnalisation, il ne faut pas hésiter à concentrer les responsabilités bénévoles et les mandats sur une durée déterminée ». Ainsi, le renouvellement de la participation est garanti et la créativité maintenue. Dans ce processus de reprise, l'ancien doit avoir un rôle d'accompagnement auprès du nouveau.

« Quant aux professionnels, ils doivent rester conscients qu'ils ne sont pas présents pour décider mais pour soutenir la décision et proposer les outils à la mise en place des actions. »

